

Dans les annales traitant du démantèlement de la forteresse, le nom de Jean Mersch revient à différentes reprises. Co-signataire de l'adresse au roi grand-duc en date du 3/5/1867, il fut également membre de la Commission instituée le 27 du mois suivant par l'administrateur-général de l'Intérieur pour secondier le Gouvernement dans l'exécution de l'article 5 du Traité de Londres (Conversion de la forteresse en ville ouverte... «avec tous les ménagements que réclament les intérêts des habitants de la ville».⁶) Les dédommagements à accorder à la Ville pour la perte de la garnison constituaient pendant bien des années un litige qui opposait la Ville à l'État. Lorsque celui-ci proposa le 25/9/1867 à la Municipalité de «renoncer à l'abandon des terrains de la forteresse, en échange de l'assistance financière de l'État pour la suppression de l'octroi», le Conseil communal chargea de l'étude de cette question une commission composée des membres du Collège Échevinal auxquels furent adjoints Nicolas Martha et Jean Mersch. Du long rapport de cette commission, daté du 24 octobre, il appert ce qui suit:

- 1) La Ville entend entrer en possession des bâtiments militaires disponibles pour y installer ou installer à leur emplacement l'abattoir, le marché couvert (on l'attend toujours!), l'entrepôt, le théâtre, la bibliothèque et les musées, le pensionnat de l'Athénée, le dépôt des marchandises dangereuses, un établissement de bains et lavoirs publics, etc.
- 2) Un état détaillé fixe la somme nécessaire pour compenser l'abolition de l'octroi sur laquelle tout le monde est d'accord.
- 2) Pour la Ville la proposition du Gouvernement d'incorporer le Limpertsberg et la Gare centrale s'entend de soi-même; en effet, des parties de ces territoires ont toujours été terrain communal (les glacis), ou ont été «détachées dans des circonstances et par des raisons étrangères à l'action de l'autorité locale.»⁷)

Le 16/8/1867 le docteur Aschman (v. fasc. XI), secondé par quelques amis, acquit du gouvernement militaire prussien, moyennant 1.500 Fr. l'école de natation du «Bisserwé». Le six juin de l'année suivante fut constituée la «Société de Natation» (Schwemm). La liste des membres fondateurs contient des noms qui sont connus aux lecteurs de la «Biographie Nationale»: Tony Dutreux (v. fasc. II), Victor Buck (v. fasc. IV), Pierre Hastert (v. fasc. XI), Camille François (v. fasc. XII), auxquels il faut ajouter Michel Deny-Mersch et Jean Mersch-Wittenauer.

En vertu de la loi du 21/5/1868, la nouvelle société reçut à titre gratuit «la jouissance des terrains enclavés dans l'ancien établissement de bains de la Compagnie du corps de génie prussien, à la condition de les entretenir à ses frais en bon état de réparation, et d'en faire remise à l'État dès que ces terrains ne serviront plus à la destination qui vient d'être indiquée.»

Parmi les quarante nageurs du premier concours de natation (23/7/1874) nous avons repéré les noms de Gustave Mersch (non rattaché à la branche qui nous occupe), Prosper Mullendorff (v. fasc. III), les cousins Paul et Henri Heldenstein (v. fasc. IV) ainsi que les frères Pierre et Théodore Hastert (v. fasc. XI). Le docteur Aschman, Michel Deny et Jean Mersch firent partie du jury.